

# Éducation & enseignement artistique

## L'enseignement supérieur "Culture"

Image not readable or empty

- [Imprimer](#) 

Détails

Publié le 3 janvier 2010

*Mission au cœur du Ministère, l'enseignement supérieur Culture s'organise pour tenir toute sa place dans un contexte de plus en plus concurrentiel au plan national et international.*

**Quelques chiffres : 128 établissements sous tutelle ou sous contrôle pédagogique de l'Etat. 36 000 étudiants. 76% des diplômés 2005 ont trouvé dans les trois ans un emploi en relation avec leurs études.**

Quel point commun y-a-t-il entre l'Ecole du Louvre, l'Ecole nationale d'architecture de Clermont-Ferrand, la Fémis, les écoles supérieures d'art dramatique, le CNSMD de Paris ou le Studio national des arts contemporains du Fresnoy ? Leurs missions, leur histoire et leur statut diffèrent. On compte par exemple 40 établissements publics, mais aussi des écoles territoriales et des

associations. Tous font néanmoins partie des 128 établissements d'enseignement supérieur sous tutelle ou sous contrôle pédagogique de l'Etat, ce qu'on nomme, plus simplement, « l'Enseignement supérieur Culture ».

Dans les cinq domaines qui le composent : architecture, arts plastiques (art, design et communication), histoire de l'art et patrimoine, spectacle vivant (musique, danse, théâtre, cirque, marionnettes, arts de la rue), cinéma et audiovisuel, ce qui les unit est bien plus important que ce qui les différencie : une dimension professionnelle très marquée, confirmée par un taux d'insertion élevé et rapide dans le monde du travail, des enseignants le plus souvent professionnels, reconnus dans leur activité, des modalités pédagogiques projetant d'emblée les étudiants dans une démarche de production autonome. Enfin l'enseignement supérieur « Culture » est réuni autour de diplômes nationaux délivrés au nom de l'Etat.

L'enseignement Culture n'est pas exclusivement professionnel, il est aussi supérieur et développe des savoirs théoriques et des démarches de recherche qui lui permettent de prétendre à une pleine intégration européenne. « *Et enseignement de haut niveau accueille déjà 15% d'étudiants étrangers. Il sera d'autant plus attractif qu'il aura achevé son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, selon le processus de Bologne qui promeut le schéma Licence-Master-Doctorat (LMD)* », explique Carole Alexandre qui coordonne le dossier au sein du Secrétariat général du Ministère. Cette démarche, qui implique une coopération avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, auquel sont soumises les demandes de reconnaissance aux grades du LMD, est déjà achevée pour ce qui concerne les écoles d'architecture, fortes de 19 000 étudiants. Les diplômés à bac + 5 délivrés par les écoles du patrimoine confèrent également le grade de master à leurs titulaires. Les diplômés de cinéma et d'audiovisuel feront bientôt l'objet d'une demande de reconnaissance au même grade.

Quant au domaine des arts plastiques, qui rassemble le plus grand nombre d'écoles, sa pleine intégration dans le LMD implique une réforme statutaire conférant l'autonomie nécessaire à celles d'entre elles qui sont sous statut territorial. En effet, la reconnaissance des diplômes aux grades du LMD implique qu'ils soient délivrés par des directeurs d'établissements autonomes aux plans juridique et pédagogique, cette autonomie étant considérée comme un principe fondamental par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Si 10 de ces établissements sont des établissements publics nationaux, les 48 autres sont

territoriaux. Au fur et à mesure du changement de statut vers des établissements publics de coopération culturelle (EPCC) créés à l'initiative des collectivités territoriales (les modifications introduites par la loi du 22 juin 2006 confèrent en effet aux directeurs d'EPCC la capacité de délivrer des diplômes nationaux), et après avis de l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), le processus d'habilitation commencera prochainement pour ces écoles supérieures d'art plastiques.

Dans le spectacle vivant, les deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Lyon et de Paris, qui sont des établissements publics, ont été évalués en 2009 par l'AERES en vue de la reconnaissance du diplôme de musicien-interprète au grade de master. Les autres écoles, de statut associatif le plus souvent, intègrent quant à elles le LMD, par le lien qu'il leur faut instaurer avec une université partenaire pour la délivrance d'un diplôme professionnel (bac+3) par l'école d'une part, et d'autre part d'une licence du même champ délivrée par l'université.

Le changement de statut pour celui d'EPCC sert à la fois l'intégration européenne dans le LMD et le renforcement du réseau en termes de visibilité des établissements au sein des différents secteurs et vis-à-vis de l'extérieur. C'est dans cet esprit qu'a été définie la mesure sur l'enseignement supérieur intégrée dans la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui préconise la rationalisation du réseau des établissements de l'enseignement supérieur Culture. Elle incite au regroupement d'écoles en fonction de projets pédagogiques communs, à partir d'établissements situés sur des aires géographiques proches, au niveau régional ou inter-régional. Ce sont bien sûr les écoles et leurs tutelles qui choisissent le regroupement qui leur paraît cohérent. Plusieurs EPCC devraient être créés d'ici à septembre 2010 et d'autres sur les deux ou trois années qui suivront. Par exemple, celui du Pôle supérieur d'Enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt, regroupant l'enseignement supérieur des CRR de Paris et de Boulogne-Billancourt, ainsi que celui de l'Ecole supérieure d'art dramatique dans les disciplines de la musique et du théâtre ; ou encore l'EPCC inter-régional d'Aquitaine et Midi-Pyrénées, regroupant l'Ecole supérieure des arts et de la communication de Pau et l'Ecole supérieure d'art et de céramique de Tarbes .

Tandis que le paysage de l'enseignement supérieur Culture va être partiellement remodelé pour constituer une carte plus lisible de l'offre publique, les valeurs qui le caractérisent et constituent déjà ses atouts vont s'en trouver légitimées et consolidées.

**Extrait de du journal « Cultures » n°109 – Décembre 2009, le Magazine du personnel du Ministère de la Culture et de la communication édité par le Secrétariat général, mission de la communication interne.**